

SELLERIE DES PERTUIS

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Rédigées le 17/09/2025 – MAJ le 26/04/2026

En vigueur au 26/04/2026 - Particuliers & professionnels

Art. 1 - Identification du vendeur

SELLERIE DES PERTUIS — SARL — Capital : 1 000 € — RCS La Rochelle n° 939 681 615

Siège : 1 rue Henri Drouet, 17780 Soubise — Tél. : 06 59 26 54 55 — selleriedespertuis@gmail.com

Spécialisée dans la fabrication, réfection et restauration sur mesure d'articles de sellerie (automobile, moto, nautisme, aéronautique, ameublement, grand public). Les CGV s'appliquent à toute commande passée en atelier, par téléphone ou e-mail, par particuliers et professionnels. Toute commande vaut acceptation des présentes CGV. Les CGV en vigueur sont celles à la date de la commande.

Clients professionnels : les présentes CGV constituent la base unique de négociation. Toute condition contraire figurant dans les documents d'achat du professionnel est inopposable, sauf accord écrit préalable.

Art. 2 - Formation du contrat

Toute commande est formalisée par un devis signé des deux parties. La signature du devis et le versement de l'acompte valent acceptation ferme et irrévocable. Les informations des catalogues et supports de communication sont indicatives ; seul le devis signé est opposable. La Sellerie des Pertuis se réserve le droit de refuser toute commande pour motif légitime.

Art. 3 - Prix

Les prix sont ceux indiqués sur le devis signé, exprimés en euros HT et TTC. Les tarifs peuvent être modifiés à tout moment, sans effet sur les devis déjà signés. Les frais annexes convenus entre les parties font l'objet d'une facturation complémentaire acceptée par le client. Aucun escompte pour paiement anticipé, sauf accord écrit.

Art. 4 - Paiement

Acompte : 30 % minimum du montant TTC à la signature du devis. La prestation ne débute qu'après encaissement. Une facture d'acompte pourra être remise au client sur demande.

Solde : Payable à réception de la facture, émise à l'achèvement de la prestation, avant tout enlèvement.

Moyens acceptés : chèque (à l'ordre de SELLERIE DES PERTUIS), carte bancaire, virement, espèces sur place. Le paiement est définitif après encaissement effectif.

Retard : Pour les clients particuliers, toute somme non payée dans un délai de sept (7) jours suivant la réception de la facture entraîne de plein droit des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, calculées sur le montant TTC dû. Pour les clients professionnels, conformément aux articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce, les pénalités de retard sont dues de plein droit dès le premier jour suivant la date d'échéance de la facture, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 €. La Sellerie des Pertuis se réserve le droit de suspendre toute commande en cours.

Art. 5 - Délais d'exécution

Les délais communiqués sont indicatifs. Leur dépassement ne peut entraîner annulation, dommages-intérêts ni pénalités. En cas de retard significatif, le client est informé dans les meilleurs délais. (Rappel : si un délai précis est convenu au devis, son dépassement peut, sous conditions, ouvrir droit à résolution du contrat, conformément à l'article L.216-1 du Code de la consommation.)

Art. 6 - Remise et transfert des risques

Les pièces sont remises exclusivement en atelier (1 rue Henri Drouet, 17780 Soubise). Le client vérifie l'état des pièces à la prise en charge. Toute anomalie apparente doit être signalée par écrit sous 3 jours. Le transfert des risques intervient à la remise physique.

Art. 7 - Droit de rétractation

Conformément aux articles L.221-18 et suivants et L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation de quatorze (14) jours ne s'applique pas : toutes les pièces sont réalisées sur mesure selon les spécifications du client et ne peuvent être revendues. Le contrat est définitif dès la signature du devis et le versement de l'acompte. Aucune reprise ni remboursement, hors garantie (article 8).

Art. 8 - Garanties

Garantie légale de conformité (articles L.217-4 et suivants du Code de la consommation) : deux (2) ans à compter de la remise. En cas de défaut, le client peut demander réparation, remplacement, réduction de prix ou résolution du contrat.

Garantie vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil) : deux (2) ans à compter de la découverte du vice. Ces garanties légales sont impératives et ne peuvent être réduites.

Garantie commerciale (en complément) :

- Travaux de couture, garnissage, assemblage : 2 ans
- Quincaillerie et éléments métalliques fournis et posés : 3 mois
- Matières premières brutes non transformées : exclues (garanties légales seules s'appliquent)

La garantie commerciale est strictement limitée aux défauts de fabrication imputables à la Sellerie des Pertuis et constatés dans des conditions normales d'utilisation. Elle ne couvre en aucun cas les dommages indirects, pertes d'exploitation ou préjudices consécutifs.

Exclusions : usure normale, utilisation anormale, remontage par le client ou un tiers, accident, modification, entretien inadapté, sinistre extérieur.

Réclamation : par écrit (courrier ou e-mail) dans les 15 jours suivant la constatation du défaut, avec photos. Toute réclamation hors délai est irrecevable au titre de la garantie commerciale.

Responsabilité : Le client est seul responsable de l'usage des pièces. La responsabilité de la Sellerie des Pertuis est limitée au remplacement ou remboursement des pièces reconnues défectueuses.

Art. 9 - Réserve de propriété

La Sellerie des Pertuis conserve la propriété des pièces jusqu'au paiement intégral. En cas de procédure collective, elle peut revendiquer les marchandises impayées.

Art. 10 - Clause résolutoire

En cas de retard de paiement non régularisé dans les 15 jours suivant mise en demeure, la vente est résolue de plein droit, ouvrant droit à dommages-intérêts.

Art. 11 - Force majeure

La Sellerie des Pertuis est déchargée de toute obligation en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil : grève, incendie, catastrophe naturelle, épidémie, décision gouvernementale, pénurie de matières premières. Si l'événement dure plus de trente (30) jours, chaque partie peut résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, sans indemnité de part ni d'autre.

Art. 12 - Protection des données (RGPD)

Les données collectées (nom, coordonnées, commande) servent à la gestion des prestations, facturation et obligations légales. Conservation : 5 ans après fin de la relation commerciale. Usage interne exclusif, sans transmission à des tiers sauf obligation légale. Droits d'accès, rectification, effacement, limitation, portabilité et opposition : selleriedespertuis@gmail.com ou courrier au siège. Réclamation possible auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Art. 13 - Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, après réclamation écrite restée sans réponse satisfaisante, tout client particulier peut recourir gratuitement à :

CM2C — 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris — Tél. : 01 89 47 00 14 — litiges@cm2c.net — www.cm2c.net

La médiation est facultative et ne peut intervenir qu'après tentative de résolution amiable directe.

Art. 14 - Droit applicable et juridiction

Droit français applicable. En cas de litige, recherche d'une solution amiable préalable. À défaut :

- Particuliers : le tribunal territorialement compétent est celui du lieu de résidence du consommateur, conformément au Code de la consommation
- Professionnels : Tribunal de commerce de La Rochelle (17), compétence exclusive

Art. 15 - Renonciation

Le non-exercice d'une clause ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.